

Commission de la Recherche

Lundi 07 juin 2021 à 11h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)	x		
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET)	x		
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)		x	
M. Yann NUSSAUME (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).	x		
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)		x	
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
<u>Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :</u>			
Mme Angèle LAUNAY (LET)	x		
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)	x		
<u>Personnalités extérieures :</u>			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)	x		
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)	x		
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)		x	
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		x	
Nombre de voix			

Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)		x	

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (14 membres présents). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
11h-12h30	5	<ol style="list-style-type: none"> 1) Validation du dernier compte-rendu de réunion ; 2) Point d'information sur la réunion organisée par le MC le 25 mai 2021 ; 3) Campagne de décharges 2021-2022 : décharges pour travaux de recherche / décharges attribuées dans le cadre des chaires partenariales ; 4) Retour sur le groupe de travail mis en place par le CA pour le soutien à la recherche ; 5) Tutelle des UMR (suite à la demande de délégation de la tutelle de l'UMR AUSser aux 4 ENSA). 	<p>Présidence/R. Datchi</p> <p>R. Datchi</p> <p>Présidence/Bureau de la CR</p> <p>Direction</p> <p>Point reporté à la prochaine séance</p>	Documents joints dans le dossier commun

Point 1) Validation du dernier compte-rendu de réunion :

Décision :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point 2) Point d'information sur la réunion organisée par le MC le 25 mai 2021 :

Catherine Maumi a informé les membres de la CR que la majorité des Directeurs des équipes de recherche invités ont quitté la réunion en début de séance, après lecture d'un communiqué par A.

de Biase au nom du Collège des directeurs d'unités de recherche (CDUR). Rosaly Datchi a participé à la réunion. Les points suivants ont été évoqués :

- Présentation de la nouvelle organisation du MC. Création de la DGTTDC (Direction générale à la transmission, au territoire et à la démocratie) en janvier 2021. Cette délégation est dirigée par M. Noël Corbin. C'est Mme Anne Bennet, sous-directrice de la formation et de la recherche qui est notre référente désormais. Il s'agit de la délégation compétente en matière de recherche ; elle travaille en étroite collaboration avec les sous directions métiers DGPA (architecture)/ DGCA (artistique) ;
- Création du nouveau programme 361 qui permettra d'isoler et de rendre visible les moyens attribués à la recherche et à la vie étudiante. La DGTTDC va s'occuper de la signature du nouvel accord-cadre avec le CNRS. Des sujets plus larges touchant à la recherche seront également réactivés. Malgré les changements internes au sein du MC, le BRAUP continuera à être l'interlocuteur privilégié pour les ENSA.
- Nouveautés au sein de la DGPA : création de la DIRI, une délégation dédiée à l'inspection/innovation/recherche interne à la DGPA ; celle-ci regroupe l'inspection du patrimoine et le bureau de la recherche qui s'occupait de l'inspection de la recherche dans le domaine du patrimoine historique.
- Rapport de l'IGAC au sujet de l'application de la réforme de 2018 au sein des ENSA : il a été remis en 2020, discuté et présenté au cabinet de la Ministre en 2021. Le rapport n'est pas consultable. Les directeurs des ENSA ont déjà eu une restitution à l'oral ; il va y avoir de restitutions pour le réseau des présidents des CA et d'autres instances ;
- Le bilan sur la mise en place de la réforme était prévu pour 2023 mais le MC a poussé pour l'avoir plus tôt. Les recommandations des inspecteurs sont plutôt de nature juridique afin de compléter le décret de 2018 ;
- Il a été pointé par exemple la nécessité d'élaborer un référentiel national d'équivalences horaires pour les décharges recherche ; il faut aussi mettre les moyens administratifs et scientifiques nécessaires pour mettre en place la réforme (création d'emplois d'EC et augmentation du nombre de postes de décharge) ;
- Afin de pouvoir traduire tout cela du point de vue budgétaire, un travail est en cours entre la DGTTDC et la DRH afin de pouvoir inscrire ces demandes dans la nouvelle loi de finances. Le rapport préconise également de s'inscrire dans la nouvelle loi de programmation de la recherche (voté en décembre 2020) qui donnera des moyens complémentaires aux universités et à l'ANR, permettra la création d'un statut de professeur junior, la mise en place par le CNU de qualifications différenciées pour certains EC, etc. ;
- Le MESRI lance aussi un vaste programme de revalorisation des EC ; le MC regarde de près tout cela sachant que les corps professionnels ne sont pas les mêmes et que le système de primes n'existe au MC. Un travail est en cours avec la DRH du MC au sujet de la revalorisation des salaires des EC du MC ;
- *Sujet études/formation* : une réflexion est aussi en cours concernant la vision des ENSA dans une temporalité de 15-20 ans, si les études d'architecture répondront aux besoins du monde professionnel. Un travail conjoint a été lancé avec le MESRI afin de remédier le problème des charrettes et adapter les enseignements aux besoins du monde professionnel. La recherche peut aussi être impactée par ces travaux. Un deuxième rapport l'IGAC sur ces sujets doit en effet être réalisé et envoyé au MC.
- Le premier rapport l'IGAC va être présenté à des parlementaires intéressés par les ENSA

et qui travaillent aussi à la préparation de la loi de finances ;

- Par ailleurs, la SDESRA travaille aussi avec la DRH à l'organisation de formations pour les membres des instances de gouvernance des ENSA (sur la déontologie, etc.) ; un groupe de travail a été créé pour bien délimiter les rôles respectifs des CA/CPS et CR. Les inspecteurs ont considéré que ceci n'était pas très clair dans le décret.
- Il va y avoir un renforcement des moyens pour le CNECA afin d'améliorer le travail de gestion des qualifications des EC ;
- *Référent national d'équivalences horaires* : il est prévu par le décret de 2018 ; un travail est en cours mais il ne sera pas prêt avant 2021 (il faut une validation par Bercy et le Ministère de la fonction publique). Le MESRI et le Ministère de l'agriculture ont déjà leur propre référentiel et le MC doit se caler par rapport à cela, sachant que pour ces Ministères il existe un système de primes également. Le travail mené actuellement au sein du MC porte sur les fonctions (direction d'unité, responsable chaire, etc.) et ce que celles-ci représentent en terme horaire, ceci afin de déterminer le volume horaire à consacrer. Le référentiel devra aussi porter sur les décharges d'intérêt général et ce qui représente la fonction de président de CA, membre du CNECA, etc. Ce référentiel sera la base juridique pour l'attribution des décharges ;
- C. Tiry Ono a informé qu'aucun poste de décharge complémentaire pour 2021. Cependant, le MC essaie d'obtenir des moyens supplémentaires pour après 2021 (projet de loi de finances 2022-2024) ; le BRAUP a demandé le doublement de la dotation des laboratoires (≈1Mi€ supplémentaires) ; demande de 15 contrats doctoraux supplémentaires sur 3 ans ; des ressources complémentaires pour les chaires partenariales ont été également demandés.
- *Contrats doctoraux du MC* (information BRAUP/Nouveauté) : il est possible de moduler le service annuel complémentaire des doctorants entre 64h (min.) et 106h (max.) ; il n'est pas souhaitable que les doctorants en 1^{ère} année fassent ce service complémentaire (possibilité de moduler et rattraper les heures au cours des deux dernières années de thèse) ;
- *Prolongation des contrats doctoraux* (recensement 2020) : le MESRI a déjà payé une partie des fonds prévus ; la deuxième partie arrivera en décembre 2021. Aucun autre recensement n'est prévu pour 2021 ; le BRAUP nous informera si le MESRI change d'avis ;
- *HCERES* : un guide sur les activités et produits de la recherche en architecture est en cours de rédaction. Ce guide a pris du retard suite au changement de la présidence de l'HCERES. Les règles d'évaluation ne vont pas beaucoup changer. Pour l'ENSAPLV, Jodelle Zetlaoui-Léger fait partie du comité des 6 experts en charge de rédiger ce document.
- Point sur les *appels à projets de recherche incitative* : plusieurs réflexions en cours : mise en place d'un appel à projets générique (blanc), appel à projets pour la création de réseaux, possibilité de mettre en place de programmes incitatifs de caractère expérimentale. Les ENSA seront aussi invités à participer à l'initiative européenne New Bahaus.
- *Question sur les décharges de recherche et contrats doctoraux attribués dans le cadre d'une chaire partenariale (application du décret de 2018)* :
 - Ces décharges peuvent être validées en interne mais en tout cas celles-ci ne doivent pas être discutées au sein des instances de gouvernance ; ces décharges ont été prévues dans le cadre d'une convention avec le MC ;
 - CD : il s'agit de demi financements, considérés comme étant prioritaires pour le

BRAUP ; aucun classement par la CR n'est demandé ; réception des demandes au fil de l'eau ;

- *Vacations de recherche* : ce programme est en cours d'arbitrage budgétaire.
- *Rôle de la CR* : les modalités d'organisation peuvent varier en fonction des ENSA. F. Gaston a conclu que le MC réfléchit à une meilleure répartition des rôles et des compétences entre les instances de gouvernance des ENSA, et notamment entre le CPS et le CPS plénier. Ce dernier se réunit moins souvent alors que le CPS restreint est devenu l'instance de gestion des affaires courantes.

Point 3) Campagne de décharges 2021-2022 : décharges pour travaux de recherche / décharges attribuées dans le cadre des chaires partenariales :

Le Bureau de la CR et le service de la recherche ont travaillé à la mise en place du système d'évaluation validé par les membres de la CR. Cette méthodologie s'est avérée très chronophage. L'ENSAPLV ayant beaucoup de dossiers à évaluer, et suite à l'indisponibilité de certains experts évaluateurs contactés en avril, environ une soixante d'experts évaluateurs ont dû être approchés. La plupart des dossiers ont été évalués dans les délais prévus. Le Bureau de la CR constate, cependant, l'existence d'une grande disparité pour les demandes de décharges des champs VT et TPCAU dont certains dossiers n'ont pas pu être évalués faute de pouvoir mobiliser les experts évaluateurs désignés au sein de ces deux champs.

Le tableau des heures de décharges recherche présenté par le Bureau de la CR sera soumis à une votation en ligne par les membres de la CR/Commission décharges *ad-hoc* le 14/06/2021.

Point 4) Retour sur le groupe de travail mis en place par le CA pour le soutien à la recherche :

Caroline Lecourtois informe les membres de la CR que le directeur du laboratoire GERPHAU a saisi fin avril 2021 le CA afin de demander un soutien financier. Le CA a inscrit ce point à l'ordre du jour de la séance du 19/05/2021. Le LET a effectué une demande similaire au CA adressée le 18/05/2021.

Suite à la demande du GERPHAU, le CA du mois de mai a fait un point général sur le budget de la recherche et la situation spécifique actuelle suites aux confinements. Le CA a décidé de mettre en place un groupe de travail en charge de centraliser et d'analyser ces demandes ponctuelles émanant des équipes de recherche de l'ENSAPLV.

Point 5) Tutelle des UMR (suite à la demande de délégation de la tutelle de l'UMR AUSser aux 4 ENSA) :

Ce point concerne notamment l'UMR AUSSER - Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche. Les équipes sont hébergées au sein de plusieurs ENSA : Belleville, La Villette, Paris Malaquais et Paris-Est, aujourd'hui composante de l'établissement expérimental Gustave Eiffel. Caroline Lecourtois et Catherine Maumi expliquent que le CNRS souhaite éviter la démultiplication des tutelles ; par conséquent, le directoire et le conseil de l'UMR ont demandé au ministère de la Culture que le MC et le CNRS demeurent les deux tutelles principales de l'UMR, les 4 ENSA restant des tutelles secondaires. Cette demande a été prise en compte dans l'accord cadre.

La CR considère que ce point nécessite de plus d'éléments d'information et d'échange. Il est décidé de le rapporter à la prochaine séance.

La prochaine CR aura lieu le lundi 12 juillet 2021 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR